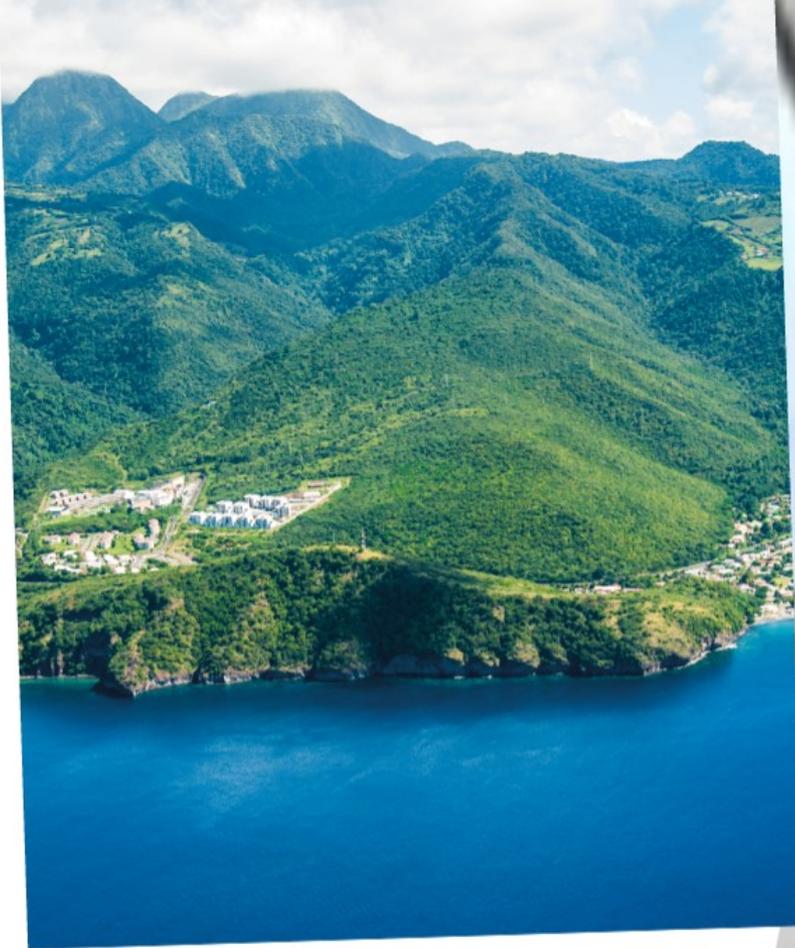


La mobilité en Martinique

par MARTINIQUE TRANSPORT





Une
spécificité

Un défi
administratif

Un défi
technique

Projets et
extensions

La Martinique, une spécificité

Une collectivité unique,

Une autorité unique de transport,

pour construire une cohérence globale - un système de transport unifié sur l'ensemble du territoire -.

⇒ Vers un traitement non différencié des usagers et la mise en œuvre d'une politique globale.

Quelques dates :

- Décembre 2015 : création de la Collectivité Territoriale de Martinique
- Décembre 2016 : signature des 1ers statuts de MARTINIQUE TRANSPORT



Objectif

> Intégrer l'ensemble du territoire dans un réseau de transport unique, maillé, intelligent, à prix abordable.

-

Pour cela, tous les réseaux vont être envisagés dans une perspective d'**optimisation** et de **rationalisation**.

> Des enjeux forts pour la modernisation de la mobilité sur le territoire

-

- Favoriser le développement économique pour le territoire,
- Accroître son attractivité,
- Améliorer des dessertes intégrant des liaisons intermodales,
- Développer les modes de transport réguliers et synchronisés.

Le défi administratif

Une mise en place administrative originale

MARTINIQUE TRANSPORT se substitue de plein droit à l'ensemble des autorités organisatrices de transport préexistantes au cours de l'exercice 2017.

⇒ Au 1er janvier 2018, l'établissement exerce directement ses missions et compétences.

Etablissement sui generis, créé par délibération n°14-2161-2 du 18 décembre 2014 dans le cadre de l'habilitation législative en matière de transport accordée au Conseil Régional, MARTINIQUE TRANSPORT est constitué de :

- *La Collectivité Territoriale de Martinique (CTM)*
- *La Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM)*
- *La Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM)*
- *La Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP NORD)*



Transferts

> MARTINIQUE
TRANSPORT dispose pour
son action du **transfert des
biens et contrats** (marchés
publics ou délégations de
service public) **et des
personnels** de ces
collectivités transférés ou
mis à disposition.

Gouvernance

> C'est une administration complète qui a été mise sur pied en 2018, les instances politiques ayant été créées en 2017, avec son **Conseil d'Administration de 14 membres** avec à sa tête le Président de la Collectivité Territoriale de Martinique, **Alfred MARIE-JEANNE** Président statutaire de l'établissement.

Budget

Martinique Transport est financé par :

- **Les recettes liées à la vente de titres de transport scolaire**
- **Le versement transport**
- **La taxe sur les carburants (décision CTM permettant cette allocation directe)**
- **Les contributions financières de ses membres : principalement la CTM puis des communautés d'agglomération CACEM, Espace Sud et Cap Nord)**

Budget

> Un budget en **constante progression** avec un soutien marqué de la CTM

2017 > 2019

■ Fonctionnement ■ Investissement



Le défi technique

Un défi technique par l'intégration des réseaux et leur mise en cohérence

Deux étapes importantes ont été franchies avec :

- ⇒ la mise en exploitation commerciale des deux lignes du TCSP en août 2018
- ⇒ et la réorganisation des services de transport interurbain du Nord, jusque là exploités à leurs risques et périls par des transporteurs individuels, désormais regroupés en coopératives, et avec l'introduction d'amplitude horaire, de fréquences et de tarifs abordables.



Le réseau de transport urbain, c'est :

> **8 121 672 passagers** par an

> **322 lignes**

> **5 réseaux exécutés dans le
cadre de 5 DSP**

(Sud, Centre, Lorrain, Trinité,
Gros-Morne)

Le réseau de transport maritime, c'est :

- > **262 145 voyageurs** par an
(chiffres 2018)
- > **4 lignes** entre Fort-de-France,
les Trois-Îlets et Case-Pilote
 - **7 bateaux**
 - **1 DSP**

Le réseau de transport scolaire, c'est :

- > **11 634 élèves transportés**
- > **500 circuits**
- > **388 bus scolaires**
- **153 établissements desservis**
- **Marchés publics**

Les projets et extensions

- ⇒ Transport par câble aérien
- ⇒ Extension de la ligne maritime jusqu'à Saint-Pierre au Nord Caraïbe et Anses d'Arlets (Sud Caraïbe)
- ⇒ Nouvelle tarification et billettique pour un réseau unifié
- ⇒ Charte graphique à l'échelle du territoire



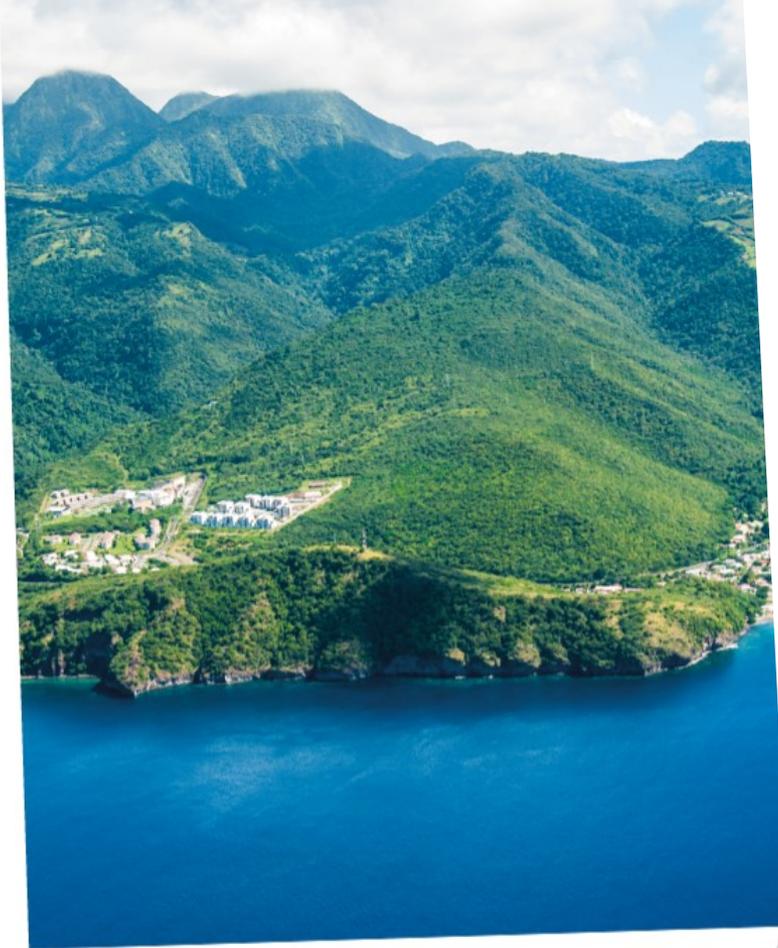
Le T.C.A.

+ de 90% de réponses favorables au projet d'extension du TCSP vers Schoelcher par câble aérien.

Les études de faisabilité sont en cours.

La mobilité en Martinique a connu une **évolution considérable** au cours des deux dernières années avec :

- ⇒ La mise en place de **l'autorité unique** organisatrice des transports et de la mobilité
- ⇒ La mise en service des deux lignes du **TCSP**
- ⇒ La **réorganisation du transport scolaire** avec notamment des accompagnateurs pour les plus jeunes
- ⇒ Le lancement de la **réorganisation des services de transport interurbain**



Merci de
votre attention.

